

PAS

Prestations d'Appuis Spécifiques

LADAPT Rhône-Métropole de Lyon

Mise à jour : avril 2022

Votre interlocutrice : Solenn FOURTIT-LU - Responsable de service - poleprestation69@ladapt.net

EN PRATIQUE

PUBLIC VISÉ

Toute personne en situation de Handicap Mental, Psychique ou Cognitif :

- Bénéficiaire de l'Obligation d'Emploi, en voie de le devenir ou prête à engager une démarche dans ce sens,
- Orientée vers le Milieu Ordinaire de Travail,
- Résidant dans le Rhône,
- En recherche d'emploi, stagiaire de la formation professionnelle ou en emploi dans le secteur privé ou la fonction publique,
- Présentant des besoins, en lien avec son handicap, pour lesquels une intervention spécifique s'avère indispensable

OBJECTIFS

- Dresser un bilan des capacités et limites de la personne dans une perspective d'insertion professionnelle en milieu ordinaire,
- Identifier et développer les moyens de compensation,
- Fournir un appui dans la construction et la validation d'un projet puis dans l'accès à l'emploi ou à la formation,
- Apporter un appui à la personne dans sa démarche d'insertion professionnelle, son cursus de formation ou son maintien dans l'emploi en milieu ordinaire de travail,
- Apporter un soutien aux entreprises et aux organismes de formation afin de faciliter la phase d'intégration de la personne et/ou permettre son maintien dans l'emploi ou la formation

TARIF / FINANCEMENT

AGEFIPH / FIPHP

DATES D'ENTRÉE

En continu

CONDITIONS D'ENTRÉE

Prescriptions par :

Cap Emploi, Pôle Emploi, Mission Locale, Centre d'Aide à la Décision de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat et le CFAS, Employeurs privés, à l'exception des entreprises sous accords agréés, sauf celles ayant atteint leur taux d'emploi de 6% dans le cadre d'un appui à l'intégration dans l'emploi ou d'un processus de maintien dans l'emploi. Employeurs publics ayant signé une convention avec le FIPHP, Délégations AGEFIPH et Délégués Territoriaux au Handicap du FIPHP.

MÉTHODES MOBILISÉES

- Entretiens individuels avec un(e) référent(e),
- Ateliers collectifs,
- Mises en situation professionnelle en milieu ordinaire de travail (à temps plein ou temps partiel).

MODALITÉS D'ACCÈS

1- Pré-diagnostic

« Déterminer le handicap prégnant de la personne pour l'orienter vers la prestation adéquate »

Durée : 3h.

2- Bilan complémentaire sur la situation de la personne

« Apporter un 1er éclairage sur la personne et sa situation et permettre au référent de parcours d'ajuster son accompagnement »

Durée : 10h maximum sur 2 mois maximum.

3- Appui expert sur le projet professionnel

« Apporter un éclairage expert sur l'interaction des conséquences du handicap et le projet professionnel envisagé »

- *Module 1* : diagnostic approfondi : évaluer la situation globale de la personne en s'appuyant sur les

données disponibles,

- *Module 2* : identifier et développer les modalités de compensation,

- *Module 3* : appui à l'élaboration / validation du projet professionnel.

Durée : 50h maximum sur 9 mois maximum (personne en demande d'emploi) ou 60H maximum sur 9 mois maximum (personne en emploi)

4- Appui expert à la réalisation du projet professionnel

« Apporter un éclairage expert permettant de définir les conditions à réunir pour mettre en œuvre un projet »

- *Module 1* : appui à l'accompagnement vers l'emploi ou un parcours de formation,

- *Module 2* : appui à l'intégration dans l'emploi ou un parcours de formation,

- *Module 3* : veille.

Durée : 55h maximum sur 12 mois maximum, dont 10H de veille si nécessaire.

5- Appui expert pour prévenir et/ou résoudre des situations de rupture

« Apporter un éclairage expert permettant de désamorcer rapidement un conflit ou résoudre un problème en lien avec la situation de handicap dans l'emploi ou la formation »

- *Module 1* : appui à l'employeur ou à l'organisme de formation,

- *Module 2* : appui à l'accompagnement de la personne,

- *Module 3* : veille.

Durée : 45h maximum sur 18 mois maximum, dont 10H de veille si nécessaire.

INTERVENANTS

Equipe pluridisciplinaire (chargés d'insertion / ergothérapeute / neuropsychologue / secrétariat / responsable de service)